

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès



HUITIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES AU TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES (TCA).

(Genève, du 22 au 26 Aout 2022)

**Intervention de son Excellence Mr Laouali LABO
Ambassadeur, Représentant permanent du Niger auprès des
Nations Unies et des Organisations Internationales.**

« POINT 7 : MISE EN ŒUVRE GENERALE »

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous réitérer nos souhaits de plein succès dans la poursuite des travaux de cette huitième conférence des Etats Parties au Traité sur le Commerce des Armes (TCA).

Monsieur le Président,

L'attachement du Niger à la promotion des buts et objectifs du Traité l'a conduit dès sa ratification, à travailler pour sa mise en œuvre efficace.

Ainsi, la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) qui a été créé quelques années plus tôt, pour répondre à certains impératifs nationaux de contrôle des armes, a été érigée en Autorité Nationale et point de contact national en matière de désarmement et de contrôle des armes conventionnelles et non conventionnelles au Niger.

Cette mutation s'est produite en application de l'article 5 du traité qui demande à Chaque État Partie de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions du présent Traité en créant une autorité nationale compétente et de désigner un ou plusieurs points de contact nationaux chargés de l'échange d'informations relatives à la mise en œuvre du TCA.

Les informations nécessaires concernant cette Autorité Nationale et son rôle de point de contact national ont été fournies cette année au Secrétariat du TCA, à titre de réponse à la mise à jour qu'il a demandée dans ce cadre.

Le Niger a également produit et envoyé au Secrétariat cette année, ses rapports initial et annuel, et a conduit plusieurs

campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du Traité au sein des administrations publiques y compris les Forces de Défense et de Sécurité nationales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du traité notamment l'article premier qui demande aux Etats Parties d'empêcher le détournement de ces armes, le Niger mène actuellement grâce à l'appui de l'ONUDC, de la CEDEAO et de l'UNREC, des opérations de marquage des armes des Forces Armées Nigériennes et de la Garde Nationale du Niger conformément à la Convention et aux recommandations de la CEDEAO qui a décidé d'entreprendre le marquage unique des armes des quinze Etats membres de la Communauté.

Au plan du renforcement des mesures de contrôle des importations, le Niger applique les dispositions des articles 4,5 et 6 de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC, en synergie avec l'article 8 du Traité sur le Commerce des Armes. Ces mesures comprennent notamment la demande de licence à la Commission de la CEDEAO lors de chaque commande d'armement et la communication des certificats d'utilisateur final ou d'utilisation finale avant chaque importation d'armes.

Au plan strictement commercial, le Niger à travers la CNCCAI a élaboré un Avant-Projet de Loi sur le régime général des armes qui transposera l'essentiel des dispositions pertinentes du Traité sur le Commerce des Armes, de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC, du Protocole sur les Armes à feu et des autres instruments pertinents signés et ou ratifiés.

Les travaux d'élaboration de cet Avant-Projet de Loi dont l'atelier national de validation est programmé en début

d'octobre de cette année ont été appuyés par nos partenaires du CICR, de l'ONU DC et du PNUD.

Notre pays a également participé à la deuxième phase du projet ATT UE de l'Union Européenne exécuté par Expertise France sur la mise en œuvre du TCA et a formulé cette semaine, sa demande de participation à la troisième phase du Projet.

Pour terminer, ma délégation voudrait exprimer ses remerciements au Secrétariat du TCA qui nous a toujours appuyé dans la réalisation de nos activités de mise en œuvre du Traité.

Nos remerciements vont également à nos partenaires de mise en œuvre pour leurs appuis techniques et financiers dont le Niger a toujours besoin.

Nous réitérons à ce niveau notre vœu ardent d'un renforcement de la coopération internationale dans ce cadre en vue d'une plus grande efficacité de l'assistance internationale prévue en la matière.

Je vous remercie.